

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

AF/AA.

PRESIDENCE DU CONSEIL

      ) SECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 - 1 - N° 133 /PCM

LE PREMIER MINISTRE.,

VU la Loi N° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

      ) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. AROUNA Mama, Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'intérim du Vice-Premier Ministre pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoins sera./.-

PORTO-NOVO, le 19 MAI 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent,  
Le VICE-PREMIER MINISTRE,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
Ass.Légis.	4
Ht. COM.	1
Ministres	14
J.O.R.D.	1

*OKE ASSOGBA*  
      ) OKE ASSOGBA.